



**Mardi 18 février 2022**

## **MINIS IC 2022**

La première séance de négociation des appointements minima des grilles des Ingénieurs et Cadres de la métallurgie s'était déroulée le 11 janvier 2022 suite au décalage souhaité par l'UIMM afin de donner la priorité aux négociations et à la signature de la nouvelle Convention Collective Nationale. Une séance qui s'est tenue en deux temps :

- Point sur la situation économique,
- Tour de table des organisations.

Elle a débuté classiquement par une présentation de l'économiste de l'UIMM nous faisant un état de la situation économique globale. Situation économique qui met en avant, d'abord le rattrapage du niveau d'avant crise, mais également d'après la vision patronale, les difficultés liées à l'évolution de l'inflation et à la situation particulière de certaines filières telles que l'automobile et l'aéronautique.

Chaque organisation a alors pris la parole afin de faire part de ses revendications argumentées. L'UFICT métaux a souhaité s'exprimer en premier, afin de poser sa revendication de 7 %. Cette revendication repose d'abord sur la nécessité de rendre attractive notre branche ainsi que de prendre en compte l'investissement des salariés afin de réellement revaloriser des grilles sur lesquelles les revalorisations de ces dernières années étaient loin du niveau attendu. De plus, sans geste significatif dans un contexte où le SMIC augmente du fait d'une forte inflation, les risques de tassement sont conséquents.

De l'autre côté, pour les autres organisations syndicales, leurs revendications étaient bien plus faibles que la nôtre malgré un argumentaire similaire.

Elles se basent uniquement sur un maintien du niveau de salaire mais très peu sur une revalorisation réelle et encore moins sur la juste reconnaissance du travail.

- Pour la CFE CGC, la demande est de 4 %
- Pour la CFDT, de 4,1 %
- Pour FO, de 4,5 %

La logique appliquée par les organisations s'est résumée comme suit :

- 2,1 % en guise de rattrapage au titre de l'inflation 2021
- + 2 % correspondant aux prévisions d'inflation pour 2022

FO a ajouté 0,4 % de revalorisation supplémentaire au titre d'un coup de pouce au pouvoir d'achat des salariés.

C'est sur ces demandes que l'UIMM avait clos les discussions.

Vendredi, nous avons eu connaissance de leur proposition de revalorisation :

- 2,5 % de revalorisation des minima de grille au titre de 2022.

**Aucune des organisations syndicales n'a accepté ce pourcentage de revalorisation bien trop faible au vu des demandes et du contexte.**

**Pour la CGT et son UFICT, cette proposition est tout simplement inacceptable.** Le contexte dans les grands groupes est un point fondamental, les mobilisations dans la période sont nombreuses et illustrent la colère des salariés. Quant aux résultats annoncés ces derniers jours par les donneurs d'ordres qui font la pluie et le beau temps, ils sont également historiques. Force est de constater que notre vision du contexte est bien loin de celle du patronat.

De plus, l'écart avec la grille prévue dans le nouveau dispositif conventionnel est énorme, cette proposition envoie un mauvais signe en direction des salariés. La CGT attendait encore un geste significatif, au vu des éléments qu'on peut connaître dans la branche. La CGT a donc réitéré sa demande d'augmentation de 7 %.

Devant l'opposition unanime des organisations, l'UIMM est revenue avec une deuxième proposition :

- 2,7 % de revalorisation des minis à signer sur table.

Encore une fois, cela a été un refus global des organisations. Aucune n'a accepté cette proposition qualifiée de déraisonnable, et beaucoup trop en deçà des niveaux de revendication initiaux. Tous ont évoqué la nécessité de se retourner vers leurs instances. Devant cet état de fait, le patronat qui ne comptait pas sur de telles oppositions se voit contraint de planifier une nouvelle séance de négociation.

Toutefois, sur une dernière petite provocation « Il entend notre volonté de revenir vers nos instances afin d'examiner sa proposition sérieuse et conséquente ». L'UIMM a regretté nos réactions et nous a invités à prendre nos responsabilités en souhaitant que nous revenions à la table des négociations le 8 mars prochain avec des propositions plus raisonnables !!!

Nous attendons exactement la même chose de la part de l'UIMM, à voir quelle tournure prendra maintenant la nouvelle discussion prévue le 8 mars.

**La délégation fédérale et son UFICT**